



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021 :

- **Règlement 783-1 amendant le règlement 783 relatif à l'accès au lac écho (système de clé sécurisée)**
 - Règlement ayant comme objet d'établir une date limite pour le retour des clés sécurisées et des frais en cas de perte ou de vol de la clé.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.prevast.qc.ca/guichet-citoyen/informations/avis-publics> et en visualisant le fichier « Règlement 783-1 pour amender le règlement concernant l'accès au lac Écho ».

Le règlement 783-1 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 23^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Caroline Dion, notaire
Greffière
450 224-8888
greffe@ville.prevast.qc.ca